

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Suncream

EU2096

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 31-mars-2015

Date de révision :
23-mars-2017

Numéro de révision: 0.1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Suncream

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Udder cream

Utilisations déconseillées Réservez aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant

DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium

Tel. +32 9 280 91 21
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval snc
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Non dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Non dangereux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	Weight-%	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Octocrylene	228-250-8	6197-30-4	5 - 10	Aquatic chronic 4 (H413)	Aucune donnée disponible
Digluconate de chlorhexidine	242-354-0	18472-51-0	< 1	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic acute 1 (H400)	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

contact oculaire Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact avec la peau Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Inhalation Amener la victime à l'air libre.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Delayed Effects Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec les yeux.

Autres informations Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Éviter le contact avec les yeux.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet

Autres lignes directrices Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Glycérine 56-81-5		TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 50 mg/m ³ Peak: 100 mg/m ³
Éther monophénylique d'éthylène glycol 122-99-6					TWA: 20 ppm TWA: 110 mg/m ³ Peak: 40 ppm Peak: 220 mg/m ³
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Glycérine 56-81-5		TWA: 10 mg/m ³		TWA: 20 mg/m ³	
Éther monophénylique d'éthylène glycol 122-99-6				TWA: 20 ppm TWA: 110 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 290 mg/m ³ Skin	
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Glycérine 56-81-5		MAK: 50 mg/m ³ KZGW: 100 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³

Éther monophénylique d'éthylène glycol 122-99-6	Skin STEL: 20 ppm STEL: 110 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 110 mg/m ³ Ceiling: 20 ppm Ceiling: 110 mg/m ³	Skin STEL: 40 ppm STEL: 220 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 110 mg/m ³	TWA: 230 mg/m ³		
---	---	--	----------------------------	--	--

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau
Protection des mains
Protection respiratoire

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de protection.
aucun dans les conditions normales d'utilisation.
Gants de protection
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Aucune information disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

crème

Aspect

Blanc

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété

pH

Valeurs

5.0 - 7.5

Point/intervalle de fusion

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

point d'éclair

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité

Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

Viscosité

Aucune donnée disponible

Propriétés explosives

Sans objet

Propriétés comburantes

Sans objet

9.2. Autres informations

Densité

0.93 - 0.99 g/ml

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation	Aucune information disponible.
contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Octocrylene	> 5 g/kg (Rat)		
Digluconate de chlorhexidine	= 2 g/kg (Rat)		

irritation	Aucune information disponible.
Corrosivité	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Aucune information disponible.
Effets mutagènes	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Effets cancérogènes	Aucun(e) connu(e).
Effets sur la reproduction	Aucun(e) connu(e)
Effets sur le développement	Aucun(e) connu(e)
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible
Danger par aspiration	Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Eviter le rejet dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****EU Legislations**

Reg.1907/2006-REACH

Reg.453/2010 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

*Inventaires internationaux***All of the components in the product are on the following Inventory lists:** Canada (DSL/NDSL).**EINECS/ELINCS**

All components are listed or exempted

*Légende***EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Principales références de la littérature et sources de donnéeswww.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 31-mars-2015

Date de révision : 23-mars-2017

Numéro de révision: 0.1

Remarque sur la révision

Motif de la révision Update Section: 2, 3

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité